

DELIBERATION 2017-61

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A - M. CLAMOUSE A. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M.PETIT E- Mme LOPEZ MF - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A – Mme FABRY V – Mme ESCRIG C – Mme SALOMON ML- M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME OMS ML procuration à M.PETIT E. – Mme VACQUIE S. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. LE BLEVEC B – procuration à Mme FAVRE MERCURET R. M. ATLAN J procuration à Mme FABRY V- M. DELON A procuration à Mme ESCRIG C

ABSENTS : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P

Monsieur JF PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention de mise à disposition d'un matériel

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la mise à disposition d'un matériel technique à la brigade de gendarmerie de Saint Jean de Védas.

Depuis la création de la brigade de gendarmerie de Saint Jean de Védas, la commune assure l'entretien des espaces verts engazonnés de la caserne.

Afin d'assurer la poursuite de l'entretien de ces espaces, Madame le Maire propose l'acquisition d'une tondeuse autoportée qui sera mise à disposition des gendarmes moyennant une contrepartie financière de 3 000 €.

L'entretien sera désormais assuré directement par les gendarmes de la caserne permettant ainsi plus d'autonomie et de flexibilité pour eux. Cela libèrera également du temps de travail pour les agents municipaux.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	27
Contre	/
Abstention	/

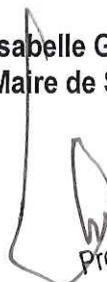
Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Envoyé en préfecture le 05/07/2017
Reçu en préfecture le 05/07/2017
Affiché le 
ID : 034-213402704-20170629-61_2017-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un matériel technique à la brigade de gendarmerie de Saint Jean de Védas et tout document relatif à cette affaire.



Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,



Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire

